



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

Spray nettoyant désinfectant 750ml - ACTIFF

N° de produit 0018001986

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour nettoyer les surfaces dures

Usages déconseillés: Aucuns connus.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE IEPER (YPLON S.A.)

Paddevijverstraat, 49

8900 IEPER

BELGIUM

Téléphone: + 32 (0) 57 22 89 22

Site Web: <http://www.detergentinfo.com>

E-mail: [product.legislation@mcbride.eu](mailto:product.legislation@mcbride.eu)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: F : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

#### Dangers pour la Santé

Irritation cutanée

Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022



<b>Mention d'Avertissement:</b>	Attention
<b>Déclaration(s) de risque:</b>	H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de Prudence</b>	
<b>Conseils généraux:</b>	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants.
<b>Prévention:</b>	P260: Ne pas respirer les brouillards. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention:</b>	P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Evacuation:</b>	P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.

### 2.3 Autres dangers

#### Données de PBT/vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants


 Version: 1.1  
 Date de dernière révision :  
 25.03.2022  
 Date de Révision: 10.08.2022  
 Date de Publication: 25.03.2022

### 3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
BENZALKONIUM CHLORIDE	1 - <2,5%	68424-85-1	270-325-2	Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
MYRISTAMINE OXIDE	0,1 - <1%	3332-27-2	222-059-3	01-2119949262-37;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

#### Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
BENZALKONIUM CHLORIDE	Classification: Met. Corr.: 1; H290; Acute Tox.: 4; H302; Skin Corr.: 1B; H314; Eye Dam.: 1; H318; Aquatic Acute: 1; H400; Aquatic Chronic: 1; H410;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.  Toxicité aiguë, orale: LD 50: 350,000000 mg/kg  Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.  Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Classification: Eye Dam.: 1; H318; Skin Irrit.: 2; H315; Acute Tox.: 4; H302; Aquatic Chronic: 2; H411; Aquatic Acute: 1; H400;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.  Toxicité aiguë, orale: LD 50: 600,000000 mg/kg  Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.  Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

#### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers soins requis

<b>Inhalation:</b>	Transporter à l'air frais.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Bien laver la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Contact oculaire:</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion:</b>	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	Aucune information disponible.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes:</b>	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Le contact du mélange avec les yeux peut causer de légères irritations.
<b>Dangers:</b>	Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

##### 4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

<b>Traitement:</b>	Consulter un médecin en cas de symptômes.
--------------------	---

#### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

##### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- |   |  |
|---|--|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b> | Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.   |
| <b>6.1.1 Pour les non-secouristes:</b>  | Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.   |
| <b>6.1.2 Pour les secouristes:</b>  | Aucune information disponible.   |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:</b>                           | Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.   |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>                         | Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Recueillir les déversements en récipients, sceller hermétiquement et déposer pour élimination conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. |
| <b>6.4 Référence à d'autres rubriques:</b>  | Aucune information disponible.   |

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |  |   |
|--|---|
| <b>Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):</b> | Aucune information disponible.  |
| <b>Conseil de manipulation en toute sécurité:</b>                          | Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation. |
| <b>Mesures à prendre pour éviter le contact:</b>                           | Aucune information disponible.  |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Conditions d'un stockage sûr:</b> | Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. |
| <b>Matériaux d'emballage sûrs:</b>   | Aucune information disponible.  |

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| <b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</b> | Pour nettoyer les surfaces dures |
|--|----------------------------------|

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

#### Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles Techniques Appropriés:** Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

**Protection des Mains:** Matière: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

**Protection de la peau et du corps:** Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact prévisible avec la peau.

**Protection respiratoire:** Sans objet compte tenu de la forme du produit.

**Mesures d'hygiène:** Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Contrôles environnementaux:** Pas eFDS disponible

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Couleur
<b>Odeur:</b>	boisé - pin
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de congélation:</b>	< 32,00 °F/< 0,00 °C
<b>Point d'ébullition:</b>	> 158,00 °F/> 70,00 °C
<b>Inflammabilité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	Aucune information disponible.



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

<b>Point d'éclair:</b>	> 199,40 °F/93,00 °C
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	10,80
<b>Viscosité</b>	
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Non déterminé. Aucune information disponible.
<b>Durée d'écoulement:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Taux de dissolution:</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité de la dispersion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative:</b>	0,9980
<b>Densité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité apparente:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Aucune information disponible.

## 9.2 Autres informations

<b>Propriétés explosives:</b>	Non classé
<b>Corrosion des métaux:</b>	>= 0,00 mm/a Les propriétés physico-chimiques de cette matière n'ont pas été entièrement étudiées.
<b>Teneur en COV:</b>	UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: 5,58 g/l ~0,56 % (calculé)

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Aucune dans les conditions normales.



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

- |  |  |
|--|--|
| <b>10.4 Conditions à éviter:</b>                 | Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.           |
| <b>10.5 Matières incompatibles:</b>              | Acides forts. Comburants forts. Bases fortes.                      |
| <b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b> | En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager. |

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Inhalation:</b>           | Aucune dans les conditions normales.  |
| <b>Contact avec la Peau:</b> | Provoque une irritation cutanée.  |
| <b>Contact oculaire:</b>     | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| <b>Ingestion:</b>            | Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises. |

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Ingestion

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>Mélange:</b>          | ETAmél: 23.333,330000 mg/kg                    |
| <b>Composants:</b>       |  |
| BENZALKONIUM<br>CHLORIDE | LD 50 (Rat): 350,000000 mg/kg                  |
| MYRISTAMINE OXIDE        | LD 50 (Rat): 600,000000 mg/kg Supporting study |

##### Contact avec la peau

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>Mélange:</b>          | Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.          |
| <b>Composants:</b>       |  |
| BENZALKONIUM<br>CHLORIDE | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| MYRISTAMINE OXIDE        | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

##### Inhalation

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>Mélange:</b>          | Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.          |
| <b>Composants:</b>       |  |
| BENZALKONIUM<br>CHLORIDE | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| MYRISTAMINE OXIDE        | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

##### Toxicité à dose répétée

- |                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Mélange:</b> | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne |
|-----------------|--|



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

<b>Composants:</b> BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	sont pas remplis.  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion ou Irritation de la Peau:</b> <b>Mélange:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Composants:</b> BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. in vivo (Lapin, 72,00 H): Extrapolation basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie), Etude de soutien
<b>Blessure ou Irritation Grave des Yeux:</b> <b>Mélange:</b> <b>Composants:</b> BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Provoque une sévère irritation des yeux.  Provoque de graves lésions des yeux.  in vivo (Lapin, 1,00 - 21,00 jour): Catégorie 1 OCDE – GHS
<b>Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:</b> <b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b> BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité des Cellules Germinales</b>	
<b>In vitro</b> <b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b> BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>In vivo</b> <b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b>	



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b> <b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b> BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b> <b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b> BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique</b> <b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b> BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées</b> <b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b> BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Risque d'Aspiration</b> <b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b>	



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

BENZALKONIUM CHLORIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
MYRISTAMINE OXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

#### Risques aigus pour l'environnement aquatique:

##### Poisson

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Composants:

BENZALKONIUM CHLORIDE Très toxique pour les organismes aquatiques.

MYRISTAMINE OXIDE Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### Invertébrés Aquatiques

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Composants:

BENZALKONIUM CHLORIDE CE 50 (Daphnia magna, 48,0 H): 0,016000 mg/l

MYRISTAMINE OXIDE Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### Toxicité pour les plantes aquatiques

**Mélange:** Aucune information disponible.

##### Composants:

BENZALKONIUM CHLORIDE Aucune information disponible.

MYRISTAMINE OXIDE CE 50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72,00 H): 0,1900000 mg/l (Static)

##### Toxicité pour les microorganismes

**Mélange:** Aucune information disponible.

##### Composants:

BENZALKONIUM CHLORIDE Aucune information disponible.

MYRISTAMINE OXIDE Aucune information disponible.

#### Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

##### Poisson

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Composants:



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

BENZALKONIUM CHLORIDE MYRISTAMINE OXIDE	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	---

#### Invertébrés Aquatiques

<b>Mélange:</b>	Aucune donnée.
<b>Composants:</b>	
BENZALKONIUM CHLORIDE	NOEC (Daphnia magna, 21,0 jour): 0,004150 mg/l (Static renewal)
MYRISTAMINE OXIDE	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité pour les plantes aquatiques

<b>Mélange:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
BENZALKONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Aucune information disponible.

#### Toxicité pour les microorganismes

<b>Mélange:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
BENZALKONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

<b>Mélange:</b>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.
-----------------	--

<b>Composants:</b>	
BENZALKONIUM CHLORIDE	Facilement biodégradable
MYRISTAMINE OXIDE	67,500000 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, Étude clé

#### Rapport DBO/DCO

<b>Mélange:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
BENZALKONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
MYRISTAMINE OXIDE	Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Facteur de Bioconcentration (BCF)



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

**Mélange:** Ce produit n'est pas bioaccumulable.  
**Composants:**  
BENZALKONIUM Aucune information disponible.  
CHLORIDE  
MYRISTAMINE OXIDE Aucune information disponible.

#### Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

**Mélange:** Aucune information disponible.  
**Composants:**  
BENZALKONIUM Aucune information disponible.  
CHLORIDE  
MYRISTAMINE OXIDE Aucune information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol:

**Mélange** Aucune information disponible.  
**Composants:**  
BENZALKONIUM Aucune information disponible.  
CHLORIDE  
MYRISTAMINE OXIDE Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

**Mélange** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
**Composants:**  
BENZALKONIUM Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
CHLORIDE  
MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

**Mélange:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.  
**Composants:**  
BENZALKONIUM Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
CHLORIDE  
MYRISTAMINE OXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.7 Autres effets néfastes:

**Autres dangers**  
**Mélange:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Informations générales:</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.
<b>Méthodes d'élimination:</b>	Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.
<b>Emballages Contaminés:</b>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
N° de danger (ADR):	Non réglementé.
Code de restriction en tunnel:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
Quantité limitée	Non réglementé.
Quantité exemptée	Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

### ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
N° de danger (ADR):	Non réglementé.
Code de restriction en tunnel:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
Quantité limitée	Non réglementé.
Quantité exemptée	Non réglementé.
14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

### RID



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe:	Non réglementé.
	Étiquettes:	Non réglementé.
14.4	Groupe d'emballage:	Non réglementé.
	Quantité limitée	Non réglementé.
	Quantité exemptée	Non réglementé.
14.5	Dangers pour l'environnement	Non réglementé.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.
<b>IMDG</b>		
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe:	Non réglementé.
	Étiquettes:	Non réglementé.
	N° d'urgence:	Non réglementé.
14.4	Groupe d'emballage:	Non réglementé.
	Quantité limitée	Non réglementé.
	Quantité exemptée	Non réglementé.
14.5	Dangers pour l'environnement	Non réglementé.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.
<b>IATA</b>		
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe:	Non réglementé.
	Étiquettes:	Non réglementé.
14.4	Groupe d'emballage:	Non réglementé.
	Aéronefs de transport de passagers et de marchandises :	Non réglementé.
	Quantité limitée	Non réglementé.
	Quantité exemptée	Non réglementé.
14.5	Dangers pour l'environnement	Non réglementé.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.
14.5	Dangers pour l'environnement	
	Matières dangereuses pour l'environnement:	Non
	Polluant marin:	Non
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Règlements UE

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:**

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

### Abréviations et acronymes:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références bibliographiques et sources de données:

Aucune information disponible.

### Texte des mentions dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
------	-------------------------------------



Version: 1.1  
Date de dernière révision :  
25.03.2022  
Date de Révision: 10.08.2022  
Date de Publication: 25.03.2022

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Aquatic Chronic 3, H412

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.